

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilan de la loi Lagarde sur l'assurance de prêt : une plus grande diversité de l'offre et des tarifs en baisse

Paris, le 1^{er} septembre 2011 – Un an après l'entrée en vigueur de la réforme sur le crédit à la consommation dite "Loi Lagarde", meilleurtaux.com dresse un bilan globalement positif du dispositif visant à libéraliser l'assurance de prêt et laisser ainsi le choix à l'emprunteur. Au premier semestre 2011, près de 40 % des clients de meilleurtaux.com ont opté pour une assurance individuelle – autre que celle proposée par la banque – contre 31 % au premier semestre 2010. En outre, sous l'effet de concurrence, les garanties proposées ont été élargies et certains tarifs revus à la baisse.

Assurance groupe ou individuelle ? Bien choisir son assurance de prêt

Depuis le 1^{er} septembre 2010, date de l'entrée en vigueur des mesures de la loi Lagarde liées à l'assurance de prêt, l'emprunteur peut choisir librement l'assurance de son crédit immobilier – celle proposée par l'établissement prêteur ou une assurance individuelle ou « délégation d'assurance » – avec à la clé, un potentiel d'économies et une meilleure couverture.

« L'assurance de prêt peut représenter jusqu'à 15 % du coût total du crédit immobilier. Pour un crédit de 200 000 € sur 20 ans à 4 %, le taux d'assurance varie de 0,10 % à 0,40 % selon le contrat souscrit et le profil, avec un coût de 4 000 € à 16 000 €. D'où l'importance de bien choisir son assurance et de mettre en concurrence les différentes solutions proposées » explique Sandrine Allonier, responsable des études économiques chez meilleurtaux.com.

Tableau comparatif des offres d'assurance groupe et individuelle

	Avantages	Inconvénients
Assurance groupe	<ul style="list-style-type: none"> souscription souple et simplifiée mutualisation des risques et des assurés prix constant pendant toute la durée du prêt. 	<ul style="list-style-type: none"> très peu modulaire et choix restreint de garanties pour l'assuré tarifs peu affinés selon les profils même si cela tend à évoluer
Assurance individuelle	<ul style="list-style-type: none"> tarif personnalisable en fonction du profil choix des garanties le prix peut être moins élevé (pour les jeunes) prestation incapacité très souvent forfaitaire 	<ul style="list-style-type: none"> peut être plus cher (pour les séniors) grande diversité de contrats avec parfois des niveaux de couverture différents

Dans certains cas, opter pour une délégation d'assurance peut permettre d'économiser jusqu'à 50 % du coût de l'assurance. « Les profils bénéficiant des tarifs les plus avantageux en assurance individuelle sont les jeunes, les assurés non-fumeurs, les professions sédentaires et les cadres. Mais d'autres profils, à la recherche d'une offre plus adaptée, peuvent y gagner : les assurés qui souhaitent des garanties plus larges, les séniors qui peuvent être couverts jusqu'à 90 ans et les risques hors normes notamment liés à des antécédents médicaux » détaille Christophe Clément, directeur du pôle assurances de meilleurtaux.com

Jusqu'à 50 % d'économie sur le coût de l'assurance

Profil	Crédit assuré	Taux assurance groupe	Coût assurance groupe	Taux assurance individuelle	Coût assurance individuelle	Economie réalisée
Célibataire de 27 ans, non fumeur	188 000 €	0,27 %	10 372 €	0,11 %	5 091 €	5 281 € soit 51 % d'économie

Source : meilleurtaux.com, dossier client traité en mai 2011

Une loi encore trop peu connue mais qui profite d'ores et déjà à l'emprunteur

Si 60 % des Français ignorent qu'ils peuvent choisir une autre assurance de prêt que celle de l'établissement prêteur (source : étude IFOP/Macif - juin 2011), progressivement, le recours à une délégation d'assurance se démocratise. « Au premier semestre 2011, 39 % de nos clients ont fait le choix d'une assurance individuelle contre 31 % au 1^{er} semestre 2010, soit une hausse de 26 % du nombre de délégations d'assurance sur un an » précise Sandrine Allonier.

En outre, depuis la mise en place de la loi, les offres des banques comme celles des assurances individuelles évoluent. Ainsi, pour répondre aux exigences de garanties des banques, les offres des délégations proposent un choix élargi de garanties et des tarifs en baisse. De même, pour faire face à la concurrence, les assurances groupe ont mis en place des tarifs différenciés en fonction de l'âge.

« Grâce à la loi Lagarde, le marché de l'assurance de prêt a évolué au bénéfice des emprunteurs. Mais si la plupart des banques jouent le jeu, il reste des points à améliorer pour que l'emprunteur soit réellement en position de choisir la solution optimale pour lui » conclut Christophe Clément.



1^{er} septembre 2011 : entrée en vigueur de la convention AERAS renouvelée

En 2007, a été créée la convention AERAS (« s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé ») avec l'objectif d'élargir l'accès au crédit aux personnes souffrant, ou ayant souffert, d'une maladie ou d'un handicap. Environ 10 % des emprunteurs sont concernés.

Une nouvelle version entre en vigueur ce jour, pour améliorer la garantie invalidité, n'exclure aucune pathologie, simplifier et alléger les démarches et écourter les délais de réponse.

Certaines mesures sont déjà en place chez meilleurtaux.com notamment avec Tousassurés, une offre de courtage d'assurance dédiée aux personnes en situation de risques aggravés de santé, aux seniors, professions à risques, gros capitaux et sportifs de haut niveau.

L'offre Tousassurés :

- La constitution rapide et efficace du dossier : un dossier unique pour consulter les assureurs partenaires
- La mise à disposition d'experts en risques aggravés
- Des délais de traitement courts (24 à 48 heures)
- Un respect de la confidentialité relative aux informations concernant la santé

À propos de Meilleurtaux – www.meilleurtaux.com

Depuis sa création en 1999, Meilleurtaux conseille les particuliers à la recherche d'un crédit immobilier. Il les met en relation avec les établissements bancaires susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. L'offre de Meilleurtaux s'est étendue aux autres crédits et à l'assurance. Les services sont accessibles à partir du site Internet www.meilleurtaux.com, via les plates-formes téléphoniques, ou auprès de l'une des 145 agences à Paris et en région.

Contacts presse

Sandrine Allonier/ Franck Lethorey
Tél. : 01 41 97 98 67/ Tél. : 01 41 97 99 14
communication@meilleurtaux.com
www.meilleurtaux.com